



Newsletter

Commission Nationale de la Psychiatrie

cnp@sante.cgt.fr /06 28 11 89 80

n°1 Novembre 2022

Site hautement recommandable

<http://sante.cgt.fr/Commission-nationale-Psychiatrie>

Qu'est-ce que la CNP ?

La Commission Nationale de Psychiatrie de la CGT (bien antérieure à la CNP du ministère de la santé), est composée des représentants des Commissions Régionales de Psychiatrie (anciennes régions) qui se réunissent 4 fois/an. La CNP est intégrée à la Fédération Santé et Action Sociale de la CGT. Elle débat des problématiques rencontrées dans les établissements et services de psychiatrie, met au point et médiatise les revendications CGT en matière de psychiatrie. Elle est composée de représentants régionaux qui ont pour point commun de travailler en psychiatrie, toutes professions confondues.

LE 8 DÉCEMBRE, JE DÉFENDS NOTRE PSYCHIATRIE PUBLIQUE : JE VOTE CGT

LA CGT, UN SYNDICAT ENGAGÉ POUR TOUS

La CGT a toujours eu à cœur la défense d'une psychiatrie publique, humaniste, basée sur le principe de secteur, avec des équipes pluridisciplinaires au plus près du lieu de vie du patient (CMP, CATTP, HJ). Pour la CGT, l'approche du soin psychique doit être pluraliste (psychothérapie institutionnelle, systémique, psychanalytique...), créative et adaptée à la situation clinique particulière de chaque patient. Nous voulons soigner, pas enfermer !

Avec ce même objectif, la CGT défend vos droits et vos conditions de travail en demandant des moyens humains, indispensables, pour garder du sens au travail. La CGT défend l'ensemble des métiers de l'hôpital ; chaque agent, quelle que soit sa mission, participe à l'accueil et à l'accompagnement des patients en psychiatrie.

Les valeurs de la CGT sont en opposition avec :

- la **réforme du financement de la psychiatrie**, avec le développement de la « *tarification de compartiment* » (corollaire de la tarification à l'activité en MCO), menant vers la recherche de « *rentabilité* », vers des soins morcelés, basés sur la gestion de crise, de l'urgence et vers des plateformes spécifiques ou des prises en charge libérales
- la normalisation du soin psychique centrée sur le symptôme, les protocoles, les neurosciences et la psychoéducation, sur fond de dérive sécuritaire et de législation paradoxale.

Le 29 Novembre 2022

Appel à la population et aux professionnel.le.s:

Ensemble soignons la psychiatrie

Pour renouer avec des soins respectueux de l'humain !

LA CGT, UN SYNDICAT DE LUTTE QUI REVENDIQUE

Des moyens humains et matériels pour soigner dignement, soit :

- ▶ La réouverture de lits et la création de postes partout où cela est nécessaire pour développer des prises en charge de qualité
- ▶ Un financement global sanctuarisé à la hauteur des besoins réels, et qui ne serve pas de variable d'ajustement [c](#)
- ▶ Des salaires et des carrières réellement revalorisés pour lutter contre l'hémorragie de personnel
- ▶ Un Ségur à 300 € (et non 183 €) qui restitue à l'hôpital son attractivité
- ▶ La titularisation des agents contractuels
- ▶ Des agents administratifs et techniques en nombre suffisant, afin de répondre aux besoins des établissements
- ▶ Une juste répartition des stages et internats en psychiatrie sur tout le territoire, afin de lutter contre la désertification médicale

Des conditions de travail décentes, soit :

- ▶ Des postes de travail stables, sans changements intempestifs d'horaires, de repos, de services
- ▶ Le refus du travail en 12 heures, délétère pour la santé physique et psychique
- ▶ L'allègement du travail administratif de plus en plus envahissant
- ▶ Du temps auprès des patients favorisant la relation thérapeutique ; la psychiatrie, c'est d'abord de l'humain au service de l'humain

Des formations initiales et continues adaptées à la psychiatrie

Des services de soins adaptés partout, à tous les patients, soit :

- ▶ Le renforcement du secteur « généraliste » de psychiatrie, vrai pionnier du « virage ambulatoire »
- ▶ Le maintien d'orientations et de techniques de soins variées, afin d'apporter une réponse adaptée à la singularité de chaque situation

Psychiatrie publique : le coup de grâce

Alors que la situation de la psychiatrie publique est catastrophique le gouvernement publie deux décrets [2022-1263](#) et [2022-1264](#) qui donnent un cadre juridique aux procédures et aux organisations de travail dégradées.

Ils ouvrent la possibilité d'un seul infirmier par service, et de mutualisation des effectifs. Au niveau médical ils permettent de remplacer une garde de médecin psychiatre par une astreinte. Ils légalisent une flexibilité à outrance du personnel, synonyme de maltraitance, et de déréglementation du travail qui ne peut qu'accélérer le démantèlement de la psychiatrie publique. Concernant la situation dramatique des mineurs hospitalisés, par manque de place, en service adulte, le Ministère entérine l'exceptionnel, au lieu d'interdire cette pratique, et de contraindre les établissements à disposer de moyens suffisants.

Le seul point qui aurait pu paraître positif concerne l'amélioration matérielle des conditions d'accueil mais, les établissements ont un délai contraint de deux ans et, pas de financement spécifique pour en assurer la mise en œuvre. Encore un argument supplémentaire pour les décideurs de fermer des lits !

Le Conseil d'État rejette les recours des psychologues contre la plateforme autisme

Selon Hospimédia, [Le Conseil d'Etat](#) rejette en bloc tous les recours déposés par divers représentants des psychologues contre l'arrêté sur leur intervention dans les plateformes autisme et troubles du neurodéveloppement. Les magistrats valident l'utilisation exclusive des méthodes thérapeutiques recommandées par la Haute Autorité de santé. **C'est une décision politique !**

Et pourtant, la [Cour de cassation](#) rappelle en 2018 que les recommandations de l'HAS « ne sont destinées qu'à l'information des personnels de santé et du public » et « n'ont pas de valeur obligatoire ».



Notre prescription :

- Un financement à la hauteur des besoins de la population pour un des soins gratuits, accessibles à tous, de proximité avec une réponse rapide en terme de temporalité.
- Des personnels formés et en nombre pour pouvoir accueillir la souffrance psychique et soigner chaque patients en fonction de sa psychodynamique propre. Un développement des structures ambulatoires (CMP, CATTP , ...) pour pouvoir répondre à nouveau à ses missions d'accueil de toutes les souffrance psychiques des plus graves aux plus bénignes.
- Des lits et le temps nécessaire pour accueillir des patient.e.s suffisamment bien
- L'imagination, la liberté et la créativité qui rendent unique le soin en psychiatre
- La restauration des mots simples d'une culture qui disparaît : accueil, rencontre, angoisse, souffrance et échanges cliniques

Pour connaître les actions de votre secteur le 29 Novembre :
Rapprochez-vous de votre syndicat CGT

Prochaine Newsletter en 2023 , en vous souhaitant une fin d'année la meilleure possible